

Syndicat Français des Miels

Madame ROUX
Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
C/O Guillermo Wolf
42 Rue des carmes
49100 ANGERS

Paris, le 31 mai 2016

Réf. VF 16/058

Madame,

Je fais suite au courrier que vous m'avez adressé par e-mail le 24 mai 2016.

Vous indiquez que le marché du miel en vrac est atone et que le surcroît de production de l'année 2015 aurait peu trouvé preneur, notamment auprès des entreprises adhérentes au Syndicat Français des Miels.

Vous soulignez que la production de miel en France aurait été de 12 000 tonnes en 2014 et aurait fait l'objet d'une légère reprise en 2015 avec une production de 15 000 tonnes.

Tout d'abord nous vous faisons part d'une estimation différente quant aux volumes produits en France sur ces deux dernières années : nous pensons que la production de l'année 2014 était autour de 11 000 tonnes et celle de 2015 serait très certainement supérieure à 18 000 tonnes.

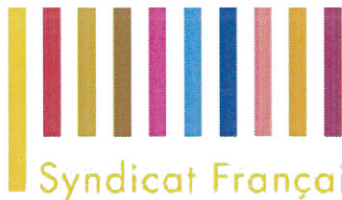
Ainsi les volumes produits en France entre 2014 et 2015 seraient en évolution de plus de 60 %. De plus, il est important de souligner qu'une part significative de la production 2015 consisterait en des miels assez spécifiques de type miellat, qui représenteraient une part importante des stocks non commercialisés à ce jour.

Plusieurs entreprises adhérentes à notre syndicat commercialisent leurs produits en GMS, ce circuit représente une part de marché très importante.

Le cadre législatif en France régit la nature ainsi que la période des négociations commerciales. Les "accords" sont légalement définis une fois par an et applicables le 1er mars de l'année pour une période de 12 mois : ils définissent les produits retenus dans l'assortiment ainsi que leurs prix.

Ainsi, au 1er mars 2014, les conditionneurs de miel se sont engagés auprès de leurs clients sur des volumes et sur des prix non révisables pendant 12 mois pour les références de "miel de France".

La situation catastrophique qui s'est révélée par la suite pour les récoltes en 2014, combinée au fait que de nombreux producteurs ont choisi de réserver pour leur commercialisation directe une grosse part des faibles volumes produits, a généré une pénurie, lourde de conséquences, sur le marché du vrac.



Syndicat Français des Miels

De nombreux conditionneurs liés pendant 12 mois par leurs contrats se sont retrouvés dans l'incapacité de s'approvisionner en quantité suffisante pour livrer leurs clients.

Les très faibles quantités disponibles ont souvent été payées aux producteurs, jusqu'à 50 voir 70 % plus cher que l'année précédente, et avec un écart de prix supérieur de 50 % aux qualités équivalentes produites dans les pays européens proches : Espagne, Italie, Hongrie.

Cette situation de pénurie qui s'est échelonnée de l'été 2014 jusqu'au mois de Juin 2015 a eu des conséquences désastreuses : d'une part nos entreprises n'ont pas eu d'autre solution que de mobiliser leur force de vente pour réduire les présentations en magasin et substituer les références de miel de France qui ne pouvaient pas être livrées par des miels d'autres origines, d'autre part, la flambée des prix d'achat qui n'a pas pu être répercutée dans les prix de vente rendait possibles des situations de vente à perte.

C'est dans ce contexte que se sont déroulées les négociations commerciales au titre de l'année 2015 définissant les assortiments et les prix jusqu'au 1er mars 2016. Il était impossible pour les conditionneurs de s'engager sur des références de miel français alors qu'il n'y avait plus de miel français en stock et sans avoir de visibilité sur le volume de la future production de miel 2015!

Ainsi les bien meilleures récoltes de 2015 se sont produites dans un contexte d'absence d'offre et de représentativité des miels français dans une très grande majorité des points de vente !

Compte tenu de ce constat vous conviendrez certainement que le contexte règlementaire pour la commercialisation des miels en GMS n'est pas adapté et devrait certainement être revu.

C'est pour travailler sur des sujets aussi importants que celui-là que nous pensons que nous aurions tout à gagner à pouvoir échanger et nous unir dans le cadre d'une interprofession.

Ce n'est que ces derniers jours qui font suite aux négociations commerciales de mars 2016, que les références de miel de France ont commencé à réintégrer les entrepôts de la GMS, il faudra malheureusement encore plusieurs semaines pour que l'offre dans les magasins puisse être à nouveau en phase avec les attentes des consommateurs et les quantités disponibles.

Tout comme vous, nous pensons qu'il existe un important potentiel de développement pour la vente des miels français, que ce soit en France ou à l'exportation, car les produits français bénéficient d'une excellente image. Cependant tous les marchés sont encadrés par des règles et des contraintes ; nous devons les prendre en considération au niveau de l'ensemble de la filière de façon à nous adapter en conséquence.

Je tiens à vous adresser mes respectueuses salutations et à vous faire part au nom du syndicat de notre détermination à contribuer à l'émergence d'une filière apicole florissante.

Vincent Michaud
Président